

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 24 Juin 2024

Délibération n°2024/2/48

Nomenclature : 7-1

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS

Vu les articles L 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Excédent cumulé de clôture au 31 décembre 2023	+	+ 2 919 307,93 €
--	---	-------------------------

SECTION INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec résultats cumulés antérieurs)	+	+ 2 740 192,84 €
Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)	+	+ 449 372,05 €
Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)	-	- 745 831,22 €
Excédent de financement 2023	=	= 2 443 733,67 €

Monsieur le Maire propose d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1/Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en affectant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés " la somme de	2 856 927 €
2/Excédents de fonctionnement reportés (cpté 002)	62 380,92 €
TOTAL EXCEDENT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 919 307,93 €

LE CONSEIL,